

QUESTIONNAIRE MEDICAL

A-t-il été hospitalisé, voire opéré?

Précisez :.....

Formulaire à renseigner par les responsables légaux des élèves mineurs en début de formation A remettre A LA VIE SCOLAIRE avec l'avis médical du médecin traitant.

Votre (fils) (fille) va intégrer un cycle de formation professionnelle l'amenant à effectuer des travaux réglementés par le code du travail pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

Conformément à la réglementation (décret no 2013-914 et 915 du 11 octobre 2013 relatifs à la procédure de dérogation prévue à l'article L.4153-9 du code du travail), une visite médicale annuelle est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement.

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

<u>Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.</u>
<u>Vous mettrez ce document complet sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin de l'Education Nationale.</u>

□ OUI □ NON



ETAT DE SANTÉ ACTUEL DE VOTRE ENFANT	
En ce qui concerne les vaccinations, il est rappelé que l'autorisation de travail sur machines dangereuses est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard prévue par la loi.	
A-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? OUI NON Actuellement présente- t-il d'autres troubles ? (asthme, eczéma, allergie, urticaire, pertes de connaissances, malaises, problèmes de dos ou d'articulations, maux de tête, problème de vue ou de fatigue oculaire), Veuillez préciser :	
Est-il souvent absent : Est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre Suit-il un traitement ? Précisez :	□ OUI □ NON
Votre enfant est-il intéressé par un métier ?	□ OUI □ NON
Avez-vous autre chose à signaler ? (par exemple : caractère, comportement, vie familiale) :	
INFORMATION IMPORTANTE	
La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences sur les travaux règlements ou lors de la conduite d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.	
Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus. Alele	
Signature de l'élève :	Signature des parents :